

Belgium-Brussels: Advertising and marketing services

OJ S 63/2020 30/03/2020

Contract notice**Services****Legal Basis:**

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Région de Bruxelles-Capitale, service public régional de Bruxelles, Bruxelles Mobilité

National registration number: 0316.381.039_17422

Postal address: Rue de progrès 80/1

Town: Bruxelles

NUTS code: BE100 Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad

Postal code: 1035

Country: Belgium

Contact person: Directeur, direction mobilité et sécurité routière

E-mail: kdemesmaeker@sprb.brussels

Telephone: +32 486307834

Internet address(es):

Main address: <https://mobilite-mobiliteit.brussels/fr>

I.3. Communication

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=370558>

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=DAA-BMB%2FDS-DB%2FS20.101-F02>

Additional information can be obtained from another address:

Official name: Région de Bruxelles-Capitale, Service public régional de Bruxelles, Bruxelles Mobilité

Postal address: Rue du Progrès 80/1

Town: Bruxelles

NUTS code: BE100 Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad

Postal code: 1035

Country: Belgium

Contact person: Véronique Dehasque

E-mail: vdehasque@sprb.brussels

Telephone: +32 499868058

Internet address(es):

Main address: <https://mobilite-mobiliteit.brussels/fr>

Address of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=325651>

I.4. Type of the contracting authority

Regional or local authority

I.5. Main activity

Other activity: Mobilité et travaux publics

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement

II.1.1. Title

Campagnes de sensibilisation et de communication et actions de sensibilisation /expérimentation

Reference number: DAA-BMB/DS-DB/S20.101-F02_0

II.1.2. Main CPV code

79340000 Advertising and marketing services

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

Le présent accord-cadre est un marché de services qui porte sur: la réalisation de campagnes de sensibilisation et de communication (360o) et la mise en place d'actions de sensibilisation /expérimentation de terrain sur cinq grandes thématiques pour atteindre les objectifs du plan régional de mobilité « Goodmove » et les objectifs du plan régional d'actions Sécurité routière en cohérence avec la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement bruxellois. Les thématiques sont:

- la « ville 30 »;
- la marche;
- le vélo;
- la multimodalité;
- La sécurité routière.

II.1.5. Estimated total value

Value excluding VAT: 3 252 275,00 EUR

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE10 Région de Bruxelles-Capitale/ Brussels Hoofdstedelijk Gewest

Main site or place of performance: Région de Bruxelles-Capitale

II.2.4. Description of the procurement

Transfert modal. Il s'agit de réaliser des campagnes de sensibilisation et de communication, des actions de sensibilisation, d'expérimentation afin de garantir la bonne accessibilité de la ville à tous les usagers et d'améliorer la qualité de vie en diminuant l'usage, la possession et l'espace occupé par la voiture individuelle. Les changements d'usage développés par Good Move nécessitent des campagnes de sensibilisation et de communication pour le grand public ou des publics cibles spécifiques. Seront ciblés en priorité les usagers bruxellois de véhicules motorisés ainsi que ceux entrants dans la Région, avec comme fil rouge la multimodalité comme référence d'usage. Ces campagnes et actions se déclinent avec des outils et des événements spécifiques.

Dans le cadre de la ville de proximité et apaisée, les priorités sont de promouvoir: la marche pour de courtes distances; le vélo pour les courtes (moins de cinq km) et les moyennes distances (moins de vingt-cinq km), la ville 30 permet d'apaiser la circulation et de fournir les conditions adéquates de circulation pour favoriser l'ensemble des modes actifs (marche, vélo, trottinettes, ...). Dans le cadre de l'amélioration de la multimodalité, la priorité est de promouvoir la dépossession de la voiture et d'encourager les mobilités partagées et combinées: vélo- et autopartage, transports publics, nouveaux modes de déplacements, mais aussi télétravail, bureaux satellites, rationalisation des chaînes de déplacements, livraisons en points-relais etc.

Sécurité routière. Il s'agit de réaliser des campagnes de sensibilisation et de communication, des actions de sensibilisation, d'expérimentation et d'éducation à la sécurité routière qui s'inscriront dans le cadre de la stratégie établie dans le plan d'actions sécurité routière 2021-2030 et des actions de contrôle-sanction prévues par la police fédérale et les zones de police locales.

L'objectif est de communiquer de manière efficiente, efficace et qualitative auprès des citoyens en général et auprès de groupes cibles spécifiques. A titre d'information, le Plan d'Actions Régional de Sécurité Routière 2011-2020 est accessible depuis la page web:

<https://mobilité-mobilité.brussels/fr/plan-de-securite-routiere>

Véhicules et transport de marchandises – missions complémentaires. Il s'agit de réaliser de façon ponctuelle des actions de communication de moindre envergure relatives à la matière véhicules et transport de marchandises et qui ont trait par exemple au transport routier (angle mort, respect arrimage,...), à la formation à la conduite, au contrôle technique... Les thématiques sont: la « ville 30 ». Les ambitions de la généralisation du 30 km/h dans l'agglomération bruxelloise sont de:

- réduire le nombre et la gravité des accidents de circulation pour tous les usagers;
- offrir des conditions favorables au développement de la marche et du vélo, dans un trafic apaisé;
- matérialiser le caractère local de la grande majorité des voiries bruxelloises;
- diminuer les nuisances environnementales, notamment le bruit du trafic, et augmenter la qualité de séjour en ville.

Les objectifs sont de développer une image positive et dynamique de la ville 30 à Bruxelles et créer de l'adhésion, encourager les usagers à se déplacer autrement qu'en voiture car dans la ville 30 le principe S-T-O-P est respecté, promouvoir le respect de la ville 30 du grand public et de divers publics cibles (clientèle de commerces, enfants, entreprises,...) via des actions et événements de promotion, toute la population bruxelloise et tout visiteur de la Région doit comprendre que la ville 30 est d'application (la diversité de la population et des langues utilisées sont prises en compte).

La marche. Il est nécessaire de renforcer le rôle de la marche à pied comme base du système de mobilité. Les déplacements à pied ne sont souvent pas reconnus comme tels. L'objectif est de faire prendre conscience aux Bruxellois que la marche à pied est bien un mode de déplacement. La marche est trop souvent considérée comme un moyen de se déplacer pendant le temps libre, pour flâner. Pourtant, la marche fait d'office partie de la chaîne des déplacements et peut toutefois représenter un déplacement complet, par ex., pour aller chez le boulanger, pour déposer les enfants à l'école ou pour aller au travail. De plus, une marche de deux km contribue à une meilleure santé. L'objectif général est de stimuler les déplacements à pied en les rendant visibles.

Le vélo. Dans le cadre du plan régional « GoodMove », le vélo est mis en avant comme levier pour atteindre l'objectif de diminuer les déplacements en ville avec la voiture individuelle. L'

objectif est de continuer de promouvoir l'efficacité du vélo comme véritable mode de déplacement urbain, comme un véritable mode de vie et faisant partie de l'identité de la ville. L'aspect efficace et bénéfique du vélo pour tout le monde est mis en avant. L'objectif est de:

- montrer l'image positive et dynamique du vélo à Bruxelles et susciter une mise en selle de nouveaux cyclistes;

- promouvoir les déplacements à vélo auprès du grand public et de divers publics cibles (clientèle de commerces, enfants entreprises,...) via des actions de sensibilisation et des expérimentations concrètes ainsi que via des événements de promotion;

- encourager les cyclistes actuels via différents événements et actions dans un objectif de création et/ou d'agrandissement d'une communauté d'ambassadeurs du vélo.

La multimodalité. L'approche servicielle (Mobility as a Service – MaaS) centrée sur l'utilisateur permet de répondre au défi de se passer d'une voiture individuelle. La déconnexion entre la possession de la voiture et le fait de pouvoir l'utiliser en cas de besoin répond à deux enjeux: il s'agit d'une part de privilégier les autres pratiques de mobilité, en réduisant l'usage par défaut qu'implique souvent la possession, et d'autre part, d'évoluer vers une diminution du parc automobile, de façon à réduire la part de l'espace public occupée par le stationnement. L'objectif est de:

- développer une image positive et dynamique de la ville dans laquelle on se déplace sans voiture personnelle et créer de l'adhésion;

- encourager les usagers à se déplacer autrement qu'en voiture (en lien avec la ville 30 où le principe S-T-O-P est respecté);

- encourager la non-possession de la voiture;

- Rendre visible l'éventail de modes et services de déplacements qui s'offrent aux Bruxellois.

La sécurité routière. La priorité est de faire connaître et de valoriser les comportements les plus sûrs et anticipatifs sur les thèmes suivants: assuétudes, proscrire les déplacements sous influence (alcool, drogues, médicaments...), vitesse (respecter les limitations de vitesse et adapter sa vitesse en fonction de l'environnement, anticiper les risques ex. piétons qui traversent, enfants, etc), protection des usagers vulnérables et distraction (ex.: se déplacer et répondre à ses messages,...). L'objectif est de:

- développer une image générale positive et dynamique de la sécurité routière à Bruxelles;

- Impliquer les citoyens via différents événements et actions et favoriser la compréhension par les différents usagers des besoins des autres usagers de la route afin d'assurer un partage harmonieux de la route entre tous;

- promouvoir une culture de la sécurité routière et les comportements respectueux en termes de sécurité routière auprès du grand public et de divers publics cibles via des actions de sensibilisation;

- augmenter l'intérêt des citoyens quant aux problématiques sécurité routière;

- améliorer la sécurité routière dans la région de Bruxelles Capitale, en diffusant des informations claires, précises, univoques sur les bons comportements et les règles de sécurité routière et du code de la route.

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 12

This contract is subject to renewal: yes

Description of renewals:

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de reconduire l'accord-cadre trois fois.

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

Voir cahier de charges.

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

La capacité financière et économique est justifiée par la référence suivante: une déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel global de l'entreprise et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activités faisant l'objet du marché, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activités de l'opérateur

économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Ces chiffres d'affaires devront atteindre au minimum 1.500.000 EUR par exercice concernant des campagnes de communication de 360° et de sensibilisation et avoir un chiffre annuel global de minimum 4.000.000 EUR. Toutefois, si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les éléments de référence demandés par le pouvoir adjudicateur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre document. Il appartient au pouvoir adjudicateur d'apprécier le caractère approprié ou non du document présenté.

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

La capacité technique et professionnelle de l'opérateur économique sera évaluée sur base des critères suivants: l'expérience, le savoir-faire, l'efficacité et la fiabilité. A cette fin, les documents de preuve suivants sont joints à l'offre. Une note précisant la composition de l'équipe qui sera en charge du projet, curriculum vitae précis à l'appui, ainsi que l'aptitude de son personnel à maîtriser la communication écrite et orale au moins dans les deux langues nationales (FR/NL) et en anglais. Pour satisfaire aux exigences relatives à ce critère, l'équipe explicitement dédiée au marché, doit, dans son ensemble, avoir une expérience de plus de cinq années dans le domaine de la communication événementielle et de la sensibilisation dans le secteur de la mobilité et/ou sécurité routière. Elle doit, en outre, être capable, dans son ensemble, de réaliser les prestations et de les contrôler en 3 langues: français, néerlandais et anglais. La liste des principaux services réalisés au cours des trois dernières

années en matière de communication événementielle et sensibilisation dans le secteur de la mobilité et/ou de la sécurité routière, indiquant le montant, la date et leurs destinataires publics ou privés. Pour satisfaire aux exigences relatives à ce critère, les soumissionnaires devront avoir presté au minimum trois services équivalents ou similaires, terminés, au cours de ces trois dernières années. Les prestations de services sont prouvées par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou lorsque le destinataire a été un acheteur privé, par une attestation de l'acheteur ou, à défaut simplement par une déclaration du prestataire de services. Chaque marché fera l'objet d'une fiche reprenant les éléments suivants: l'objectif et le contenu du marché, la ou les stratégie(s) appliquée(s), des exemples de visuels, logos ou tout autre matériel relatif à ces marchés, les coordonnées du destinataire public ou privé avec mention d'une personne de contact (adresse, téléphone, e-mail). Remarque: pour ce critère, les opérateurs économiques ne peuvent recourir aux capacités d'autres entités uniquement lorsque ces dernières exécuteront les services pour lesquels ces capacités sont requises. L'indication de la part de marché que l'opérateur économique a éventuellement l'intention de sous-traiter.

III.2. Conditions related to the contract

III.2.3. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The procurement involves the establishment of a framework agreement
Framework agreement with a single operator

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 29/04/2020 Local time: 11:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French, Dutch

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 29/04/2020 Local time: 11:00

Section VI: Complementary information

VI.1.

Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.3. Additional information

Etant donné les mesures de confinement dues au COVID-19, le pouvoir adjudicataire n'organise pas de séance d'information. Le pouvoir adjudicataire donnera une réponse par mail aux questions qui lui sont envoyées simultanément aux deux adresses suivantes:

Dehasque Véronique, vdehasque@sprb.brussels

Kristof De Mesmaeker, kdemesmaeker@sprb.brussels

Toute demande de renseignement est à faire par écrit au plus tard quinze jours avant la date limite de réception des offres. Elle doit être adressée exclusivement par mail avec pour objet « Marché de services – Cahier spécial des Charges no S20.101 - Questions » aux adresses mail suivantes. Même si l'opérateur économique intéressé n'a pas de questions, il peut également manifester son intérêt à recevoir les réponses aux questions en envoyant un mail aux deux personnes mentionnées ci-dessus et en précisant l' (les) adresses e-mail à laquelle les réponses doivent être envoyées. Le pouvoir adjudicateur répondra au plus tard dans les sept jours calendrier avant la date limite de remise des offres par retour de mail à l'adresse de ou des personnes qui a envoyé la question, les réponses pourront par ailleurs faire l'objet d'un erratum si le pouvoir adjudicateur le juge nécessaire à la constitution des offres.

Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit de:

- répondre en « bloc » aux questions posées;
- ne pas répondre aux questions dont les éléments de réponse figurent dans les documents du marché.

Vu cette procédure exceptionnelle, les soumissionnaires bénéficient de cinq jours supplémentaires pour remettre leur offre.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'Etat + tribunaux civils

Postal address: Rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

VI.4.2. Body responsible for mediation procedures

Official name: Conseil d'Etat + Tribunaux civils

Postal address: Rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

VI.4.3. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures:

VI.4.3) Introduction de recours. Précisions concernant les délais d'introduction de recours: tout recours en suspension d'extrême urgence ou en annulation dirigé contre la décision d'attribution (ou de renonciation) doit être introduit devant le Conseil d'Etat:

- dans les quinze jours de la notification de la décision motivée pour le recours en suspension d'extrême urgence;
- dans les soixante jours de la notification de la décision motivée pour le recours en annulation.

Pour davantage de détails sur les recours, voyez la loi du 17.6.2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services.

VI.4.4. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Conseil d'Etat + Tribunaux civils

Postal address: Rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

VI.5. Date of dispatch of this notice

25/03/2020